

De nouvelles plaintes visent un tract négationniste

DIDIER ESTOPPEY, Date: Vendredi, 08 juillet @ 00:00:00

Sujet Genève

GENÈVE - De nombreuses boîtes aux lettres continuent à être victimes d'un tract niant l'Holocauste. Acor SOS Racisme saisit le procureur général.

«L'Holocauste c'est du bidon.» Depuis environ deux ans, il est sporadiquement question de ce tract venant souiller des boîtes aux lettres en régions genevoise ou lausannoise. Mais depuis quelques semaines, l'épidémie connaît une recrudescence, à en croire Acor SOS Racisme. Qui a reçu des doléances en provenance de plusieurs quartiers de Genève (le Petit-Saconnex, les Acacias et les Charmilles). Et vient de se décider à déposer plainte, en compagnie de quatre citoyens genevois, auprès du procureur général.

Mais pourquoi avoir attendu deux ans? «Dans un premier temps, nous avons hésité à faire de la publicité aux auteurs de ce tract, explique Karl Grünberg, secrétaire général de l'association. Mais la recrudescence de sa diffusion nous incite à réagir. Elle témoigne d'un bon degré d'organisation de la part des réseaux qui se cachent derrière ce tract. Il est donc temps que la justice s'y intéresse de près. Notamment pour vérifier les liens que nous soupçonnons entre ces pseudo nouvelles droites et les groupes néonazis à l'origine d'agressions racistes, elles aussi en augmentation.»

Le procureur général confirme

Acor SOS Racisme s'inquiète d'autant plus de la montée en puissance de ces réseaux que le tract incriminé fait de la publicité pour le site Internet de l'association «Vérité et Justice». Un site hébergé aux Etats-Unis, d'où l'association peut continuer à diffuser des textes révisionnistes et racistes pour lesquels ses auteurs, René-Louis Berclaz et Philippe Brennenstuhl, ont été condamnés en 2002 à respectivement trois et six mois de prison ferme par la justice fribourgeoise. Une peine que purge actuellement René-Louis Berclaz, après s'être rendu aux autorités suisses, en novembre dernier, à l'issue d'une cavale en Serbie.

Le procureur général genevois, Daniel Zappelli, confirme le dépôt de la plainte pénale. «Elle a été directement transmise à la police pour enquête. Les propos incriminés tombent clairement sous le coup de l'article 261 bis du Code pénal.»

L'anonymat complique les choses

Mais d'autres procédures sont déjà ouvertes à la suite d'autres plaintes relatives au même tract, déposées notamment par la Cicad (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation), souligne le procureur. L'enquête semble avancer plutôt lentement. «Nous prenons très au sérieux toutes les plaintes relatives au racisme et à l'antisémitisme. Mais il n'est pas toujours facile de lutter contre des gens profitant de l'anonymat pour répandre leurs idées malsaines et illégales.»

Une lutte si compliquée que la Cicad, qui a déposé sa plainte en mars dernier, vient de recevoir une lettre signée du procureur l'informant que l'affaire avait été classée, les personnes mises en cause n'ayant pu être identifiées. Un procureur qui affirme prendre très au sérieux une plainte qu'il vient de classer? Nous n'avons malheureusement pas été en mesure de le joindre une seconde fois au téléphone pour qu'il nous explique cette apparente contradiction. I

Cet article provient de Le Courier

<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :

<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=39845>